

VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU: 14 septembre 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

9bis. <u>OBJET</u>: ENODIA - Assemblée générale du 29 septembre 2020 Mandat et modalités de vote

Le Conseil,

En séance publique,

Vu l'urgence décrétée en début de séance à l'unanimité des membres présents ;

Vu les articles L1122-20, L1122-24 alinéas 1^{er} et 2, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er} et § 1/1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'Arrêté royal de pouvoirs spéciaux n°4 du 9 avril 2020 en matière de droit des sociétés et des associations ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon n°32 du 30 avril 2020 relatif à la tenue des réunions des organes des intercommunales notamment ;

Vu l'affiliation de la Ville d'Andenne à l'intercommunale ENODIA, à LIEGE, rue Louvrex, n°95 ;

Vu ses délibérations du 3 décembre 2018 et du 4 février 2019 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales de cette intercommunale pour la durée de la mandature en cours, à savoir en l'occurrence MM. Claude EERDEKENS, Bourgmestre, Christine BODART, Kévin PIRARD, Françoise TARPATAKI et Hugues DOUMONT, Conseillers communaux ;

Vu la désignation ce jour de M. Jawad TAFRATA, Conseiller communal, en remplacement de M. Kévin PIRARD, démisionnaire, aux fonctions de délégué communal aux assemblées générales d'ENODIA;

Vu le courrier du 27 août 2020 de l'intercommunale ENODIA annonçant la tenue d'une assemblée générale le mardi 29 septembre 2020 à 17h30, au Palais des Congrès de LIEGE, Esplanade de l'Europe, n°2 à 4020 LIEGE;

Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale, lequel se présente comme suit :

- 1. Nomination à titre définitif d'un Administrateur représentant la Province de Liège ;
- 2. Nomination à titre définitif d'un Administrateur représentant les Communes associées ;
- 3. Approbation du rapport de gestion 2019 du Conseil d'Administration sur les comptes annuels ;
- 4. Approbation du rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels 2019 ;
- 5. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2019 ;
- 6. Approbation de la proposition d'affectation du résultat ;
- 7. Approbation du rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 du CDLD ;
- 8. Approbation du rapport de rémunération 2019 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du CDLD ;
- 9. Décharge à donner aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2019 ;
- 10. Décharge à donner au Collège des Contrôleurs aux comptes pour sa mission de contrôle lors de l'exercice 2019 ;
- 11. Fusion par absorption de FINANPART SA au sein d'ENODIA :
 - 1. Approbation de la situation comptable relative à la période du 1er au 31 octobre 2019 de la société absorbée FINANPART SA;
 - Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la société absorbée FINANPART SA pour la période du 1er octobre 2019 au 3 mars 2020;
 - 3. Approbation du rapport de rémunération du Conseil d'Administration de FINANPART SA établi conformément à l'article L6421-1 du CDLD pour la période du 1er octobre au 3 mars 2020 ;
 - 4. Approbation du rapport du Commissaire aux comptes de la société absorbée FINANPART SA relatif à la situation comptable du 1er au 31 octobre 2019 ;
 - 5. Décharge aux Administrateurs de la société absorbée pour leur gestion relative à la période du 1er octobre 2019 au 3 mars 2020 ;
 - 6. Décharge au Commissaire aux comptes de la société absorbée pour sa mission de contrôle relative à la période du 1er au 31 octobre 2019 ;
- 12. Proposition de modification des modalités de rémunération des mandats au sein des organes de gestion ;
- 13. Pouvoirs;

Vu la documentation téléchargeable dans l'espace « associés » du site internet d'ENODIA ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE

Article 1er

Le Conseil communal décide de ne pas être représenté physiquement lors de l'Assemblée générale d'ENODIA du 29 septembre 2020 et transmet à l'intercommunale la présente délibération portant vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de cette assemblée.

V:\Intercommunales\ENODIA\Assemblées générales\2020\VD2641 - Assemblée générale du 29 septembre 2020 - Mandats et modalités de vote - D.doc

Conformément à l'Arrêté royal de pouvoirs spéciaux n°4 du 9 avril 2020 en matière de droit des sociétés et des associations et à l'Arrêté du Gouvernement wallon n°32 du 30 avril 2020 relatif à la tenue des réunions des organes des intercommunales notamment, le Conseil communal demande aux instances d'ENODIA qu'il soit tenu compte de la présente délibération tant pour ce qui concerne l'expression des votes que pour ce qui est du calcul des différents quorums de présence et de vote.

Article 2

Le Conseil communal décide de voter de la manière suivante pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 29 septembre 2020 :

<u>Point 1</u>. : <u>Nomination à titre définitif d'un Administrateur représentant la Province de</u> Liège

Résultat du vote :

27 OUI - 0 NON - 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

<u>Point 2</u>. : <u>Nomination à titre définitif d'un Administrateur représentant les Communes</u> associées

Résultat du vote :

27 OUI - 0 NON - 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

<u>Point 3</u>. : <u>Approbation du rapport de gestion 2019 du Conseil d'Administration sur les comptes annuels </u>

Résultat du vote :

27 OUI - 0 NON - 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

<u>Point 4.</u>: <u>Approbation du rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels 2019</u>

Résultat du vote :

27 OUI - 0 NON - 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

Point 5. : Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2019

Résultat du vote :

27 OUI - 0 NON - 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

Point 6. : Approbation de la proposition d'affectation du résultat

Résultat du vote :

27 OUI - 0 NON - 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

<u>Point 7</u>. : <u>Approbation du rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 du CDLD</u>

Résultat du vote :

27 OUI - 0 NON - 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

<u>Point 8.</u>: Approbation du rapport de rémunération 2019 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du CDLD

Résultat du vote :

27 OUI - 0 NON - 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

<u>Point 9.</u>: <u>Décharge à donner aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice</u> 2019

Résultat du vote :

27 OUI - 0 NON - 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

<u>Point 10.</u>: <u>Décharge à donner au Collège des Contrôleurs aux comptes pour sa</u> mission de contrôle lors de l'exercice 2019

Résultat du vote :

27 OUI - 0 NON - 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

Point 11.: Fusion par absorption de FINANPART SA au sein d'ENODIA

<u>Point 11.1.</u>: Approbation de la situation comptable relative à la période du 1er au 31 octobre 2019 de la société absorbée FINANPART SA

Résultat du vote :

27 OUI - 0 NON - 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

Point 11.2. : Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la société absorbée FINANPART SA pour la période du 1er octobre 2019 au 3 mars 2020

Résultat du vote :

27 OUI - 0 NON - 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

Point 11.3. : Approbation du rapport de rémunération du Conseil d'Administration de FINANPART SA établi conformément à l'article L6421-1 du CDLD pour la période du 1er octobre au 3 mars 2020

Résultat du vote :

27 OUI - 0 NON - 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

<u>Point 11.4.</u>: Approbation du rapport du Commissaire aux comptes de la société absorbée FINANPART SA relatif à la situation comptable du 1er au 31 octobre 2019

Résultat du vote :

27 OUI - 0 NON - 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

<u>Point 11.5.</u>: <u>Décharge aux Administrateurs de la société absorbée pour leur gestion relative à la période du 1er octobre 2019 au 3 mars 2020</u>

Résultat du vote :

27 OUI - 0 NON - 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

<u>Point 11.6.</u>: <u>Décharge au Commissaire aux comptes de la société absorbée pour sa</u> mission de contrôle relative à la période du 1er au 31 octobre 2019

Résultat du vote :

27 OUI - 0 NON - 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

<u>Point 12.</u>: <u>Proposition de modification des modalités de rémunération des mandats</u> au sein des organes de gestion

Résultat du vote :

27 OUI - 0 NON - 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

Point 13. : Pouvoirs

Résultat du vote :

27 OUI - 0 NON - 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

Article 3

Ce vote est valable pour l'assemblée générale programmée le 29 septembre 2020, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 29 septembre 2020 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour sièger.

Article 4

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à ENODIA, ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

P. RASQUIN

POUR EXTRACT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL

R. GOSSIAUX

C. EERDEKENS